

Présents :

GIRERD-POTIN Isabelle, BABAY ROUIS Safa, VALETTE Annick, JUBAN Jean-Yves, BARTEL-RADIC Anne, GERARD Jessica, GONTHIER-BESACIER Nathalie, PARMENTIER Guy, DOMINGUEZ PERY Carine, LAVASTRE Olivier, CHAZE-MAGNAN Ludivine, BATAOUI Soffien, BERNARD Nathalie

Les élus doctorants : BELLINA Jérémy, FAYOLLE Guillaume, GARIEL Corentin, ASGARI Alireza et CARREL Clément.

Membres excusés :

ENJOLRAS Geoffroy, DAMPERAT Maud, MONNIER Alice (représentée par son suppléant G. FAYOLLE) MAUREAU Elodie (représentée par son suppléant A. ASGARI), PROTIN Philippe.

Ordre du jour Conseil Plénier :

1. Finalisation du nouveau processus pour les CSI (Comité de Suivi Individuel)
2. Mise à jour du règlement intérieur de l'EDSG à la suite de l'arrêté d'août 2022
3. Relecture du processus d'attribution des contrats doctoraux et choix du calendrier
4. Informations générales, divers

Ordre du jour Conseil restreint :

5. Choix du(des) candidat(e.s) pour les prix de thèse UGA 2022

Début du conseil plénier à 14h

Le conseil plénier débute à 14h avec un tour de table où chaque membre du conseil (en présentiel et à distance) se présente.

La directrice de l'Ecole Doctorale, Isabelle GIRERD-POTIN, souhaite la bienvenue aux nouveaux élus doctorants et rappelle l'ordre du jour.

1. Finalisation du nouveau processus pour les CSI (Comité de Suivi Individuel)

- La directrice de l'ED rappelle les modifications apportées par l'arrêté du 26 août 2022.
- Les discussions sur la mise en pratique de la nouvelle procédure du CSI (déjà entamées lors du conseil du 20 octobre 2022) se poursuivent.
- Des questions sont posées par les doctorants auxquelles des réponses sont apportées:
 - Le doctorant est-il consulté sur la composition de son CSI ?
 - Le doctorant est systématiquement consulté sur la composition de son CSI.
 - Dans quelle mesure la composition du CSI peut être modifiée ?
 - Dans la mesure du possible, il est préférable de garder la même composition du CSI tout au long du doctorat mais cette composition peut être amenée à être modifiée s'il y a, par exemple, des publications en commun avec un membre du CSI.
 - Le membre externe du CSI peut-il faire partie du jury de soutenance du même doctorant ?
 - Cela dépend de la pratique des EDs. L'ED SG fait le choix d'accepter cette pratique comme d'autres EDs à Grenoble.
 - Que faire si un doctorant n'est pas d'accord avec la composition de son CSI ?
 - C'est le doctorant qui se charge alors de composer et réunir son CSI.
- La directrice de l'ED présente la version révisée du pré-rapport à remplir par les doctorants avant l'entretien pour décrire l'avancée de leurs travaux. Ce document récapitule à peu près les mêmes informations demandées les années précédentes mais avec des rubriques pour aider les doctorants dans la rédaction.

Quelques suggestions sont proposées pour ce document notamment :

- Maintenir les rubriques « enseignement » et « séjours internationaux » qui sont utiles pour les doctorants
 - Ajout de la date
 - Ajout du nombre d'années en thèse (il peut y avoir eu par exemple une césure)
- Présentation du rapport final de CSI avec quelques ajustements suite au nouveau décret.
Suggestions :
 - Veiller à renseigner si la thèse se déroule à temps plein ou partiel avec précision du type de contrat.
 - Ajouter la demande d'envoi à la direction de l'EDSG d'une argumentation à part en cas de dysfonctionnement ou d'avis défavorable du CSI.

Les directrice et gestionnaire de l'ED prennent note de toutes les suggestions des membres du conseil et passent au deuxième point de l'ordre du jour.

2. Mise à jour du règlement intérieur de l'EDSG à la suite de l'arrêté d'août 2022

La directrice de l'ED présente les modifications apportées au règlement intérieur de l'école doctorale Sciences de Gestion suite à l'arrêté de 2022 et à la modification résultante du règlement intérieur du Collège Doctoral. Le nouveau règlement intérieur est mis au vote.

VOTE A L'UNANIMITE DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ED.

3. Relecture du processus d'attribution des contrats doctoraux et choix du calendrier

Le conseil choisit de conserver le processus d'attribution des contrats doctoraux établissement établi en 2022.

La directrice de l'ED présente la proposition de calendrier ci-dessous pour la campagne des allocations doctorales de 2023 :

- Date limite d'envoi des dossiers : lundi 26 juin 2023 à 9H
- Réunion Masters/CERAG/EDSG : mercredi 28 juin 2023 à 9H
- Résultats d'admissibilité : jeudi 29 juin 2023
- Entretiens d'admission : jeudi 6 juillet 2023

Les membres du conseil sont d'accord avec cette proposition.

4. Informations générales, divers

Quelques informations générales sont données aux membres du conseil :

- Le mandat du directeur du collège doctoral se termine, l'appel à candidatures est lancé.
- Il y aura très probablement 3 contrats doctoraux établissement pour l'EDSG.
- En 2022, 9 autorisations d'HDR ont été accordées par le comité HDR de l'EDSG et la tendance au grand nombre de dossiers se poursuit.
- Une étude sur la précarité financière des doctorants a été réalisée par le CED et est disponible sur le site internet.
- L'EDSG a répondu à l'AAP du collège doctoral pour la venue d'un conférencier international : Martin Cloutier de l'UQAM donnera une formation sur la cartographie des concepts en groupe les 24 et 25 avril ainsi qu'une conférence sur la publication le 26 avril.
- Mobilité internationale des doctorants : nouvel AAP du CED au printemps 2023 ; 4 lauréats de l'EDSG en 2022.
- Conférence des doctorants 1ère année en anglais : 26 avril à la MJK.
- Les décharges pour les directions des écoles doctorales de l'UGA ont été révisées et harmonisées. Elles sont calculées comme la somme d'un fixe et d'un variable (fonction du nombre de doctorants dans l'ED). A la suite de cette révision, le CED demande aux ED de désigner un directeur-adjoint. Si des membres du conseil sont intéressés ou connaissent des personnes susceptibles de l'être, merci de contacter la directrice de l'EDSG.
- La page LinkedIn de l'EDSG est en cours de création, sur la suggestion des doctorants et avec l'aide de Guillaume Fayolle.
- A la suite de la suggestion d'Olivier Lavastre, une discussion est à prévoir au cours d'une prochaine réunion du conseil sur la présentation des « spécialités » de l'EDSG dans les supports de communication

Les doctorants demandent des éclaircissements sur les formations « hors catalogue » et demandent de l'information sur le type de formations pouvant donner droit à des heures.

La directrice et la gestionnaire réfléchiront à une communication simple et compréhensible concernant ces formations.

Les doctorants expriment également leur souhait de mettre en place un moyen pour collecter des avis d'autres doctorants sur les formations qu'ils ont suivies afin de faciliter le choix des formations, le catalogue étant assez large.

Comment faire en pratique ? => La directrice de l'ED demande aux doctorants de réfléchir à la mise en œuvre et de la solliciter si besoin pour une réunion à ce sujet.

La directrice de l'ED remercie les doctorants de leur présence et investissement et clôture le conseil plénier à 15H58.

Début du conseil restreint à 16h

5. Choix du(des) candidat(e.s) pour les prix de thèse UGA 2022

La directrice de l'ED rappelle le contexte et le règlement du Prix de thèse de l'UGA :

- Chaque école doctorale peut présenter, en fonction du nombre de soutenances en 2022 (\geq ou non à 40), 1 ou 2 candidatures aux Prix de thèse académique, 1 candidature au Prix de thèse académique interdisciplinaire et 1 candidature aux Prix de thèse innovation.
- La date limite de remise des dossiers du/des docteur-es proposé-es par les ED au Collège Doctoral est le jeudi 30 mars 2023.
- La remise des prix de thèse aura lieu lors de la Cérémonie des docteurs le jeudi 22 juin 2023 à 17H.
- La récompense est de 1500 euros par prix.

IL y a eu 14 soutenances en 2022 à l'école doctorale Sciences de Gestion dont 3 interdisciplinaires.

L'ED SG peut alors désigner un(e) candidat(e) pour le Prix de Thèse Académique et un(e) candidat(e) pour le Prix de Thèse Académique Interdisciplinaire.

Les dossiers des docteurs (un fichier unique par docteur comprenant les pré-rapports, le PV et le rapport de soutenance) avaient été envoyés aux membres du conseil depuis le 1 février 2023.

Les membres du conseil commencent par une première pré-sélection des dossiers par élimination : 4 dossiers sont alors retenus.

Ces 4 dossiers sont soumis ensuite à une deuxième pré-sélection par élimination : 3 dossiers sont alors retenus :

- 1) DEBRU Romain pour le Prix de Thèse Académique Interdisciplinaire
- 2) TAYLOR Danielle pour le Prix de Thèse Académique
- 3) ALAEDDINI Morteza (en cas de désistement de l'un des deux premiers candidats)

Les membres du conseil passent au vote.

RESULTAT : Sur 11 votants (Guy Parmentier a dû partir avant le vote) :

- 1 NPPV (Anne Bartel-Radic, en tant que directrice de thèse de Danielle Taylor)
- 9 OUI
- 1 abstention
- 0 CONTRE

La directrice de l'ED contactera après le conseil Romain DEBRU et Danielle TAYLOR en leur demandant de lui envoyer leur dossier de candidature pour le 25 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la directrice de l'ED remercie tout le monde et lève la séance à 16H50.